

DEPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE LYON
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Décision du maire n°2020/36

Objet : Concession de terrain dans le cimetière communal

N° Concession - Plan : 318

N° Registre : 2928

Vu la demande présentée par **monsieur Jean-François SIMIAN domicilié 3 rue Quivogne 69002 LYON**, tendant à renouveler une concession de terrain dans le cimetière communal, concession créée le 14 avril 1969 par madame VIGNIER née CHIRAT.

Le maire de Champagne au Mont d'Or décide que :

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder les sépultures particulières indiquées, une concession d'une durée de **30 ans à compter du 14/04/2019 et expirant le 13/04/2049**.

Article 2 : cet emplacement est accordé à titre de **renouvellement** de concession acquise le 14 avril 1969 pour une durée de 50 ans et expirant le 13 avril 2019.

Article 3 : Cette concession est accordée moyennant la somme de sept cent quatre-vingt euros (780 €) versée dans la caisse du receveur municipal (quittance du 19/02/2020).

Article 4 : Un exemplaire du présent titre sera adressé aux titulaires de la concession et au receveur municipal.

A Champagne au Mont d'Or,
Le 25/05/2020

Bernard DEJEAN
Maire

